



1ères VICTOIRES de FO

Dans la lutte contre les risques psychosociaux !
Dans la reconnaissance de tous les acteurs de prévention et de soutien !

Le 13 mars 2023, lors du 1er CSA MI...

POUR VOUS et VOS REPRESENTANTS LOCAUX, NOUS AVONS OBTENU...

3 modifications substantielles du RÉGLEMENT INTÉRIEUR qui devront s'appliquer à tous les CSA (Formations Spécialisées) locaux :

- ⇒ Obligation pour l'administration de réunir **3 fois par an au minimum la Formation Spécialisée (Ex CHSCT)** au lieu d'**1 fois** imposée par la DGAFP
- ⇒ **Repositionnement des Inspecteurs sécurité santé au Travail (ISST)** en tant que membres à **part entière** à chaque Formation Spécialisée et non plus seulement « informés »
- ⇒ **Réintégration des assistantes sociales (oubliées par la DGAFP)** en tant que membres à chaque Formation Spécialisée

SI L'ADMINISTRATION VEUT LES RESTREINDRE, NOUS DEFENDONS TOUS LES ACTEURS QUI CONCOURENT A PRESERVER, SOUTENIR LES PERSONNELS DES PREFECTURES, SGCD et SGAMI

NOS REVENDICATIONS CONTINUELLES RÉAFFIRMÉES

Nous continuons notre COMBAT dans tous les domaines de la vie professionnelle des personnels.

Nous avons encore rappelé le climat social et surtout le pouvoir d'achat en chute de tous les personnels.

Nous avons démontré l'imperfection continue dans le bouclage de projets de l'administration mettant en cause directement et sournoisement l'organisation des services et le bien-être des personnels : la préférence est plutôt donnée à la carrière des hautes autorités. **INADMISSIBLE !**

SEUL FO A VOTÉ DÉFAVORABLEMENT CONTRE CES PROJETS

FO PREFECTURES SMI CONTINUERA LE COMBAT DANS TOUTES LES INSTANCES LOCALES POUR VOUS SOUTENIR, DEFENDRE VOS DROITS ET RAPPELER A L'ADMINISTRATION VOTRE INVESTISSEMENT PROFESSIONNEL.

POUR CONSULTER NOTRE SITE DEPUIS VOTRE PORTABLE :

Nous avons développé un site internet plus intuitif pour vos smartphones !
<https://www.fo-prefectures.com/mobile/>

